

MEMOIRE EN REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS

**DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS
CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



DCB LOGISTICS
RUE HARRIET QUIMBY – ZAC D'OZANS
36 120 ÉTRECHET

Affaire n° 2022/11/077

Révision	Date	Rédacteurs	Validateur
0	03/05/2023	M. PENVEN	N. MAILLET

La société DCB LOGISTICS a déposé le 23 Février 2023 en Préfecture de l'Indre (télédéclaration) un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la création d'une plateforme logistique sur la commune d'ETRECHET (N° AIOT : 0100014557).

Par courrier du 25 Avril 2023, la DREAL – Unité interdépartementale du Cher et de l'Indre indique que le dossier est irrégulier et liste les éléments devant être fournis pour compléter le dossier. Ces éléments sont repris dans le tableau ci-dessous complétés des réponses apportées par DCB LOGISTICS.

Thème du dossier et/ou référence réglementaire	Complément demandé compte tenu du caractère incomplet du dossier	Prise en compte par le pétitionnaire, référence du § et page du dossier mis à jour
Article R. 181-13-1° du code de l'environnement	Le dossier ne contient pas la lettre de demande signée.	La lettre de demande signée est fournie en annexe 1.
Article R. 181-13-6° du code de l'environnement	L'arrêté portant exonération d'évaluation environnementale présent dans le dossier n'est pas signé.	L'arrêté obtenu est signé en signature électronique qui ne s'affiche pas dans un assemblage de pdf. L'arrêté signé est fourni en annexe 2.
Article D. 181-15-2-9° du code de l'environnement	Le dossier ne contient pas de demande de dérogation afin de pouvoir présenter un plan à l'échelle 1/250e.	La demande de dérogation a été réalisée lors de la télédéclaration en cochant l'item dédié. Ci-dessous l'extrait du récapitulatif obtenu suite à la télédéclaration, ce dernier étant disponible en annexe 3. 8 - Plans Emplacement du projet (Pièce Jointe) : DCB-Etechet_Plan au 1-25000.pdf Éléments graphiques, plans ou cartes (Pièce Jointe) : DCB-ETRECHET_Annexes graphiques.zip Je demande une dérogation d'échelle : Oui Plans d'ensemble des dispositions projetées, affectation des constructions (Pièce Jointe) : DCB-Etechet_Plan ensemble 1-750.pdf
Etude de dangers Dispositions constructives	Le pétitionnaire doit préciser si la végétalisation d'une partie de la couverture du bâtiment a une incidence sur ses caractéristiques de résistance au feu minimales exigées BROOF (t3).	Conformément à la réglementation applicable, et comme indiqué en page D-15 de l'étude des dangers, l'ensemble de la toiture présentera des caractéristiques Broof(t3), que ce soit pour la partie accueillant les panneaux photovoltaïques ou pour la partie végétalisée.
Etude de dangers Besoins en eau d'extinction	Les deux réserves d'eau de 600 m ³ devront être équipées de quatre sorties d'alimentation de diamètre 110 mm permettant aux secours de s'alimenter directement sur ces réserves en cas de dysfonctionnement du surpresseur.	Comme indiqué en page D-33 de l'étude des dangers, le surpresseur alimentant le réseau de poteaux incendie sera redondant, conformément à l'article VI.2-XI de l'Arrêté Ministériel du 24 Septembre 2020 modifié. Cependant, chacune des deux réserves sera équipée en complément de 4 sorties de diamètre 110 mm.



ANNEXE 1 :
LETTRE DE DEMANDE



Monsieur Le Préfet

Préfecture de l'Indre

Direction du Développement Local et de
l'Environnement
Bureau de l'Environnement
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX

A LYON, le 4 mai 2023

Réf. : LS/SP230230504-22

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement

Dossier de demande d'autorisation environnementale (ICPE) pour la création d'un entrepôt
logistique

Monsieur Le Préfet,

En application des articles L.511 à L.517 du Code de l'environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné Monsieur Laurent SÉVEN, agissant en qualité de Directeur général pour le compte de la société DCB LOGISTICS – dont le siège social se situe 30 Quai Perrache, Immeuble l'Empreinte, 69002 LYON sollicite l'examen d'une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un entrepôt logistique situé au sein de la ZAC d'Ozans, 1 Rue Harriet Quimby à ETRECHET (36120).

Le projet occupera en partie les parcelles n°108, 109, 368 et 440 de la section A sur la commune d'ETRECHET, pour une surface totale du terrain de 240 801 m².

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'Environnement, il sera soumis à terme à :

❖ Autorisation au titre de la rubrique :

1510-2 Stockages de matières combustibles > 500 tonnes en entrepôt couvert (1 506 870 m³)

4331 Stockage de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 (3 000 tonnes)

❖ Déclaration au titre des rubriques :

2910-A Combustion – P = 2,6 MW

2925-1 Ateliers de charge d'accumulateur – P = 600 kW

Le site ne sera pas classé SEVESO.

A cet effet, nous avons déposé en télédéclaration le 23/02/2023, une version informatique du dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte les éléments requis par les articles R.181-13 à D181-15-9 du Code de l'Environnement, à savoir :

- ❖ Une présentation non technique,
- ❖ Les renseignements administratifs du pétitionnaire,
- ❖ La présentation des capacités techniques et financières de ce dernier,
- ❖ La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25000,
- ❖ Un justificatif de maîtrise foncière,
- ❖ Une présentation générale du projet (description de la nature et du volume de l'activité, des installations, de la situation administrative),
- ❖ La décision de non-soumission à évaluation environnementale,
- ❖ Une étude d'incidence environnementale,
- ❖ Une étude danger,
- ❖ Un plan d'ensemble indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Ce plan est fourni à l'échelle au 1/750 ; *ainsi une dérogation concernant l'échelle est sollicitée*,
- ❖ L'avis du Président de CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE et la demande d'avis au Maire d'ETRECHET sur la remise en état du site
- ❖ Un résumé non technique de l'étude d'incidence et de l'étude des dangers.

Nos équipes se tiennent à la disposition du service instructeur pour tout complément que vous jugeriez utile. Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Laurent SÉVEN

Directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Séven', written over the typed name and title.

ANNEXE 2 :
ARRÊTE DE DISPENSE D'ETUDE D'IMPACT





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ

Portant décision après examen au cas par cas
de la demande enregistrée sous le numéro F02423P0008.
en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-010 du 18 janvier 2023 portant délégation de signature de la préfète de la région Centre-Val de Loire à Monsieur Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

VU la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F02423P0008 relative à la réalisation d'une plateforme logistique sur la commune d'Etrechet (36) reçue complète le 11 janvier 2023 et considérée complète le 20 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la création d'une plateforme logistique d'une surface plancher de 11 ha, composé de 10 cellules, relevant du régime de l'autorisation 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, implantée sur une parcelle de terrain de 24 ha intégrée à la ZAC d'Ozans sur la commune d'Etrechet (36) ;

CONSIDÉRANT que le projet relève de la catégorie 1°a du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le projet relève de la procédure d'autorisation environnementale notamment au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et sera donc soumis à une étude d'incidence conformément à l'article R. 181-14 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que cette procédure, compte tenu du cadre réglementaire la régissant, est de nature à assurer la prise en compte des incidences environnementales potentielles liées à l'activité projetée ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'ensemble des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement ou sur la santé justifiant une évaluation environnementale autres que ceux qui seront évalués dans le dossier d'étude d'incidence susmentionné.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le projet de plateforme logistique DCB Logistics n'est pas soumis à évaluation environnementale en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

ARTICLE 2 : La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Elle ne préjuge pas d'exigence ultérieure relevant d'autres procédures réglementaires.

ARTICLE 3 : Les voies et délais de recours sont précisés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le
Pour la préfète et par délégation,

Yann
DERACO
yann.deraco



Signature numérique
de Yann DERACO
yann.deraco
Date : 2023.02.10
16:28:51 +01'00'

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du V de l'article R. 122-3 du code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux doit être adressé à : **Mme. la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

Le recours administratif préalable obligatoire (RAPO) doit être adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

Le recours contentieux doit être adressé au : **Tribunal administratif**
2, cours Bugeaud
CS 40410
87000 LIMOGES CEDEX

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet :
www.telerecours.fr

ANNEXE 3 :
RECAPITULATIF DE LA TELEDECLARATION



Récapitulatif

1 - Type de demande

Numéro de télédémarche : **B-230223-164956-508-472**

Télédémarche soumise le : **23/02/2023**

Type de demande : **Dépôt initial**

Service instructeur coordonnateur en charge de votre dossier : **D(R)EAL, la DRIEAT ou la DGTM**

Conditions d'engagement du pétitionnaire :

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure**
- **Je m'engage à ne déposer aucune pièce confidentielle. Ces pièces doivent être déposées directement au service instructeur coordonnateur**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires (y compris pour les pièces spécifiques IOTA, ICPE ainsi que les procédures embarquées) sont déposés en fin de la téléprocédure**

2 - Pétitionnaires

Pétitionnaire ou mandataire **Mandataire**

N° SIRET : **82106805300023**

Organisme : **AIRELLES ENVIRONNEMENT**

Nom : **PENVEN**

Prénom : **MARIE**

Fonction : **Responsable Agence Sud - Experte ICPE**

Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com) : **marie.penven@airelles-environnement.fr**

Téléphone portable : **+(33) 786716389**

Mandat (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Mandat depot MP.pdf**

Un ou plusieurs pétitionnaires : **Un seul Pétitionnaire**

Personne Morale

Siret : **82019590700010**

Raison sociale : **DCB LOGISTICS**

Forme juridique : **SAS, société par actions simplifiée**

Adresse en France

30 QUAI PERRACHE

IMMEUBLE L'EMPREINTE

69002 LYON 02

Signataire

Nom : **SEVEN**

Prénom : **Laurent**

Qualité : **Directeur général**

Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com) : **Laurent.seven@dcb-logistics.com**

Téléphone portable : **+(33) 688621649**

Référent

Nom : **BALIAN**

Prenom : **Joffrey**

Fonction : **Directeur technique**

Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com) : **joffrey.balian@dcb-logistics.com**

Téléphone portable : **+(33) 638569467**

Courriel d'échange avec l'administration

Courriel : **joffrey.balian@dcb-logistics.com**

3 - Description et présentation générale du projet

Nom de votre projet : **Plateforme logistique DCB Ozans**

Fichier décrivant votre projet (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Présentation générale.pdf**

Note de présentation non technique (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Note non technique.pdf**

Justificatif de maîtrise foncière (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Justificatif maitrise fonciere.pdf**

4 - Localisation

Adresse de l'AIOT

Commune : **Étrechet 36120**

Numéro et voie ou lieu-dit : **1 Rue Hariett Quimby**

Type de projet

Projet **Terrestre**

Géolocalisation du projet

X : **606136**

Y : **6633388**

Projection : **Lambert 93**

Fichier des parcelles

Parcelles (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Parcelles.csv**

5 - Activités

La demande est-elle une régularisation d'activités ? **Non**

La demande du pétitionnaire comprend :

Une ou plusieurs installation(s) ICPE soumise(s) à autorisation.

Votre demande concerne également une ou plusieurs des procédures embarquées suivantes :

Installation(s) ICPE soumise(s) à déclaration.

Votre demande comprend-elle des rubriques IOTA (A, D) ou ICPE (A, E, DC, D) : **Oui**

Le tableau des nomenclatures ICPE et IOTA :

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	* Quantité totale	* Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
1510	2.a	Entrepôts couverts	1 506 970	1 506 970	A	Quantité totale de 163 200 tonnes et liquides /solides combustibles pour 3000 tonnes
4331	1	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	3 000	3 000	A	1500 tonnes dans chaque sous-cellule
2910	A.2	Installation de combustion	2.6	2.6	DC	2 chaudières au gaz naturel de puissance unitaire 1,3 MW
2925	1	Charge d'accumulateurs	600	600	D	6 locaux de charge de puissance unitaire 100 kW

Votre projet est-il soumis à des rubriques de la nomenclature évaluation environnementale : **Oui**

Le tableau des rubriques de la nomenclature Évaluation Environnementale :

* Régime	* N° de catégorie et de sous-catégorie
Cas par cas	1° a) Installations classées soumises à autorisation
Cas par cas	39° a) Travaux et constructions

6 - Dépôt de l'étude d'impact ou d'incidence

Votre demande comprend une : **Etude d'incidence.**

Le fichier indiquant la dispense de l'évaluation environnementale du projet (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Cas par cas_AP dispense.pdf**

Des modifications ont-elles été apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé la décision de dispense d'évaluation environnementale : **Non**

Le fichier indiquant l'étude d'incidence (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Etude incidence.pdf**

Le fichier indiquant l'annexes de l'étude d'incidence (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Etude incidence Annexes.pdf**

Le fichier indiquant le résumé non technique de l'étude d'incidence (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Etude incidence RNT.pdf**

7 - Pièces spécifiques Icpe / Iota

Pièces spécifiques à ICPE

Etude de danger (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_EDD.pdf**

Capacité Technique et Financière (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Capacites tech et fin.pdf**

Implantation sur un site nouveau

Les documents concernant cet item n'ont pas été fournis dans les fichiers déjà déposés.

Fichier complémentaire pour les pièces obligatoires (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Avis Maire et Proprietaire.pdf**

8 - Plans

Emplacement du projet (Pièce Jointe) : **DCB-Etechet_Plan au 1-25000.pdf**

Éléments graphiques, plans ou cartes (Pièce Jointe) : **DCB-ETRECHET_Annexes graphiques.zip**

Je demande une dérogation d'échelle : **Oui**

Plans d'ensemble des dispositions projetées, affectation des constructions (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Plan ensemble 1-750.pdf**

Fichiers supplémentaires (Pièce Jointe) : **DCB-Etrechet_Introduction.pdf**